



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée ZA du Pountet 32300 Mirande -Tél : 05 62 66 72 90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à dix-huit heures trente minutes,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes 32300 CLERMONT-POUYGUILLES sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY - Président.

Nombre de membres : 92

Présents : 51 Procuration : 1

Date de la convocation : 9 septembre 2025.

Secrétaire de séance : Madame Martine MOCHI TUJAGUE, déléguée titulaire de MIÉLAN

Objet : Rapport d'activités 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément au décret 2000-404 du 11 mai 2000, les Présidents de SICTOM sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- De prendre acte de la présentation faite par Monsieur le Président du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme, Le Président Francis DUPOUEY



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 29 septembre 2025

Date d'affichage : 29 septembre 2025